



LA CONFIANCE SE PARTAGE LES PRIVILÈGES AUSSI

Recommandez-nous

CCF

POUR VOUS

100 €

VOTRE PRIME

- Pour chaque proche parrainé
- Crédité sur votre compte⁽¹⁾

Jusqu'à 4 parrainages
= **400 €**



3%
brut

VOTRE COMPTE RÉMUNÉRÉ

- Jusqu'au 31 décembre 2027⁽²⁾
- Dès le premier parrainage

Votre argent reste 100% disponible
et **génère des intérêts**

POUR VOTRE FILLEUL

3%
brut

SON COMPTE RÉMUNÉRÉ

Jusqu'au 31 décembre 2027

Sans frais de tenue de compte⁽³⁾

80 €

SA PRIME CCF BIENVENUE

S'il souscrit au service gratuit de mobilité
bancaire "CCF Bienvenue"⁽⁴⁾



SA VISA PREMIER OFFERTE

Sous conditions
Jusqu'au 31 décembre 2027

Sans frais à l'étranger pour ses
paiements⁽³⁾

360 €

SA PRIME ÉPARGNE

Jusqu'au 31 octobre 2026

Pour toute ouverture d'un Livret A et
d'un LDDS⁽⁵⁾

CONTACTEZ-MOI POUR EN DISCUTER



(6)

Règlement de l'offre parrainage - offre valable à partir du 1^{er} septembre 2026

Compte bancaire : désigne un compte de dépôt CCF individuel ou joint. Qui peut être Parrain : toute personne physique, majeure, cliente du CCF depuis plus de 6 mois. Qui peut être Filleul : toute personne physique, majeure, capable et résidant en France métropolitaine, ouvrant un 1^{er} compte bancaire au CCF (hors comptes professionnels, étudiants, clients ayant ouvert un 1^{er} compte de dépôt dans le cadre d'un crédit immobilier). Les Parrains et Filleuls ne peuvent pas être salariés ou conjoints de salariés du Groupe CCF. L'Offre Parrainage est soumise au respect par le Parrain et le Filleul des conditions décrites ci-dessous. A défaut, le Parrainage ne pourra pas être pris en compte. Sous réserve d'acceptation par le CCF. Offre non cumulable avec d'autres offres de bienvenue en cours.

LE PARRAIN

(1) Une prime de 100 € sera versée sur votre compte bancaire détenu au CCF pour chaque 1^{ère} ouverture de compte de l'un de vos Filleuls avant le 31 décembre 2026 et ce dans la limite de 4 parrainages. La prime sera versée dans les 30 jours suivant l'ouverture du compte bancaire du filleul. Si le filleul clôture son compte dans les 12 mois, le CCF se réserve le droit de prélever le montant de la prime parrainage sur le compte du parrain.

(2) Votre compte bancaire sera exceptionnellement rémunéré au taux nominal annuel brut de 3% jusqu'au 31 décembre 2027, hors prélèvements sociaux et fiscaux, dans la limite de 25 000€. Les intérêts sont calculés quotidiennement sur la base de l'encours du compte et versés trimestriellement à partir du 10 du mois suivant la fin du trimestre civil concerné. Au-delà du 31 décembre 2027, le compte ne sera plus rémunéré.

LE FILLEUL

Le compte bancaire du filleul doit être ouvert avant le 31 décembre 2026.

(3) Votre compte bancaire sera exceptionnellement rémunéré jusqu'au 31 décembre 2027 au taux nominal annuel brut de 3%, hors prélèvements sociaux et fiscaux, dans la limite de 25 000€ et sous réserve de la détention du compte de dépôt susvisé et de la carte Visa Premier à la date de versement des intérêts. Les intérêts sont calculés quotidiennement sur la base de l'encours du compte et versés trimestriellement à partir du 10 du mois suivant la fin du trimestre civil concerné.

Au-delà du 31 décembre 2027, le compte ne sera plus rémunéré.

La banque rembourse chaque mois jusqu'au 31 décembre 2027, à condition de réaliser au moins 750€ de paiements par carte par mois (hors retraits d'espèces) :

- la cotisation de la carte bancaire Visa Premier (dans la limite d'une seule carte),
- les frais de tenue de compte,
- les frais liés aux paiements par carte à l'étranger en devise autre que l'euro ; le remboursement n'inclut pas les frais de conversion monétaire de Visa.

A défaut du respect des conditions de l'offre, les tarifs standards en vigueur s'appliqueront : consultez la brochure tarifaire sur ccf.fr ou en agence.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) au sens de l'article D312-1-1 du Code monétaire et financier, sous réserve d'acceptation.

(4) Une prime de 80 € vous sera versée, si dans les 3 mois suivant l'ouverture du compte, vous souscrivez au service gratuit de mobilité bancaire "CCF Bienvenue".

(5) Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2026, recevez 80 € pour toute 1^{ère} ouverture d'un livret A au CCF et 40 € additionnels si vous souscrivez en complément un 1^{er} LDDS au CCF.

Au 31 décembre 2026, si vos livrets atteignent leur plafond réglementaire de dépôt (22 950€ pour un Livret A et 12 000€ pour le LDDS), bénéficiez en plus de 160 € pour le Livret A et de 80 € pour le LDDS. Pour un filleul, détecté en multi-détention, qui aurait signé sa demande d'ouverture de Livret A durant l'offre et finalisé son ouverture au-delà du 31/12/2026, le contrôle de l'atteinte du plafond du Livret A s'opérera le 31 janvier 2027. La ou les primes susvisées seront versées sur un compte chèques CCF au nom du titulaire du(des) livret(s) - compte individuel ou compte joint - au plus tard le 15 mars 2027. Ne sont pas éligibles à l'offre :

- le filleul qui a procédé à l'ouverture d'un premier LDDS au CCF pendant la période de l'offre, sans ouvrir un premier Livret A
- le filleul qui a signé son ouverture de Livret A et LDDS à partir du 1^{er} novembre 2026.

(6) © 2026 - Trophées de la Banque - Qualité - MoneyVox. Pour accéder aux résultats et à la méthodologie de ces récompenses, rendez-vous sur <https://www.moneyvox.fr/banque/trophees-de-la-banque/qualite.php> © 2025 - Label Challenges « Meilleur Conseil Epargne ». Pour accéder au détail de la méthodologie de cette récompense, rendez-vous sur <https://www.challenges.fr/argent-et-placements/meilleurs-conseils-epargne-ces-acteurs-labelises-qu...>